

93

AUBERVILLIERS
SÉCURITÉ
RENFORCÉE CHEZ
LES GROSSISTES
CAHIER CENTRAL



(LP/MARC MENOUI.)

PSG

Nene aux portes
de la sélection
brésilienne

PAGE 18



(REA/MICHEL GAILLARD.)

AIR DU TEMPS

Le mariage
civil devient
une fête

PAGE 30

www.leparisien.fr

1€

le Parisien

93 MARDI 25 JANVIER 2011

N° 20645

LUTTE CONTRE LE SIDA

Les mauvais comptes de l'association Aides

Selon des documents que notre journal s'est procurés, seulement 60 % du budget d'Aides sert à financer directement ses missions sociales. Les frais de fonctionnement, les salaires et avantages de certains dirigeants laissent perplexe.

PAGES 2 ET 3



(MAXPPP/PHILIPPE TURPIN.)

ATTENTAT MEURTRIER À L'AÉROPORT DE MOSCOU



PAGE 4

AÉROPORT DOMODEDOVO, MOSCOU, HIER. Au moins 35 personnes ont été tuées dans l'attentat suicide. (REUTERS/TATIANA MAKEYEVA.)

PUBLICITÉ

Une campagne
provocatrice
en faveur
des aveugles

PAGE 11

ENQUÊTE

Toujours
le mystère après
le décès d'un
client de fast-food

PAGE 15

ÎLE-DE-FRANCE

Pôle emploi
fermé de midi
à 14 heures ?

PAGE 12

DISPARITION



(PHOTOPQR/« OUEST-FRANCE »/F. GIROU.)

La colère et
l'incompréhension
des proches
de Laëtitia

PAGE 16

R 20174 - 125 - 1,00€



L'association Aides dans

LUTTE CONTRE LE SIDA. L'association Aides est épinglée par un rapport confidentiel pour sa gestion. Et les avantages en nature de son ancien président laissent perplexes. Enquête.

Ses bénévoles se comptent par centaines. Ses salariés sont très impliqués. Son budget (37 M€ en 2009) en fait l'une des principales associations caritatives en France. L'une des plus symboliques aussi. Et pourtant... créée en 1984 pour lutter contre le fléau du sida, Aides est aujourd'hui en pleine crise de croissance. Non seulement les relations houleuses entre la direction et certains représentants des salariés se sont soldées par la démission de la secrétaire du comité central d'entreprise, mais une étude confidentielle du cabinet-conseil Sécafi pointe la gestion perfectible de cette association, dont « l'organisation n'a pas suffisamment évolué ».

■ **Une faible part va aux missions sociales.** De fait, au fil des pages de ce rapport, on découvre que le salaire des directeurs s'arrondit plus souvent que celui des salariés, que les appels d'offres ne sont pas encore systématiques. Et que la part du budget consacré aux missions sociales (60 %) y est plus faible qu'ailleurs.

■ **Les avantages contestés du président.** Pourquoi Christian Saout, prési-

dent de 1998 à 2007, a-t-il bénéficié jusqu'en 2010 d'un logement de fonction — un avantage en nature dénoncé par la Cour des comptes ? Et pourquoi Aides reverse-t-elle encore au Conseil d'Etat le salaire de magistrat administratif de Christian Saout, alors que ce dernier n'est plus que président d'honneur (en théorie bénévole, donc) ? « Il nous représente dans de nombreuses instances, ce qui lui prend du temps », défend le directeur général délégué, Olivier Dénoue (lire page 3).

■ **Une présentation opaque des comptes.** Au-delà de la nécessaire professionnalisation d'une ONG qui, de Petit Poucet, est devenue incontournable, notre enquête montre qu'une fois encore la transparence n'est pas toujours au rendez-vous — le récent rapport de la Cour des comptes n'a ainsi jamais été rendu public — et qu'il est urgent d'aider les donateurs à s'y retrouver, en homogénéisant la présentation des comptes.

Le comité de la charte, qui promet le « don en confiance », a entamé ce travail de fond. Aides a choisi de ne pas y adhérer.

ODILE PICHON



CLÉS

- **Créée en 1984**, Aides a été reconnue d'utilité publique en 1990.
- **Ses principales missions** sont la lutte contre le VIH/sida, le soutien aux personnes, le dépistage, l'aide à domicile et la prévention.
- **Son président est Bruno Spire** depuis juin 2007 ; il a succédé à Christian Saout. Le directeur général est Vincent Pelletier.
- **L'association, qui compte 450 salariés**, a connu une croissance rapide ces dernières années.
- **son budget a atteint 37 M€** en 2009 (+ 160 % depuis 2006).
- **La part des ressources issue de la collecte** auprès du public a explosé. Elle atteint désormais 44 % des ressources (le reste provient surtout de subventions publiques).
- **Aides compte un siège**, six délégations régionales et soixante délégations départementales.
- **6 700 nouveaux cas de séropositivité** et 1 450 cas de sida ont été détectés en France en 2009.

« J'ai menti aux gens en leur faisant des promesses qu'on ne pouvait pas tenir »

MICKAËL DOUANIER ● 27 ans, ancien salarié d'Aides

Licencié par Aides, Mickaël Douanier évoque la « déconfiture progressive » de l'association.

Fin mars, vous vous retrouverez aux prud'hommes de Dax face à Aides, pourquoi ?

MICKAËL DOUANIER. Avec un

autre salarié, nous avons porté plainte pour harcèlement moral et discrimination. En fait, on ne m'a pas pardonné d'avoir alerté mes responsables sur la situation préoccupante d'Aides dans ma région, et sur le désarroi croissant de certains salariés.

Après un long arrêt maladie, j'ai été licencié pour inaptitude à l'été 2010. Je suis d'autant plus en colère que j'avais énormément donné à cette association.

A quoi tient votre désillusion ? Je parlerais plutôt d'une déconfiture

progressive. En 2001 — j'étais alors en rupture de ban avec ma famille —, j'ai été gracieusement hébergé dans un foyer en échange de mon investissement dans une association. Mon choix s'est porté sur Aides Béarn, une structure chaleureuse, où j'ai trouvé

des gens aux valeurs proches des miennes. Je me suis investi à fond. En 2003, je suis même devenu salarié à Dax, dans les Landes. Accueil des gens, conseils, permanences, prévention dans les écoles, c'était passionnant. Mais, peu à peu, les conditions de travail se sont dégradées. Dans mon local, le nombre de salariés a baissé, tandis qu'on me demandait de me démultiplier sur deux, puis trois sites (Dax, Bayonne et Pau).

Votre rémunération a-t-elle alors évolué ?

Non. Au bout de sept ans, je gagnais 100 € de plus que le minimum d'embauche (*de smic*) à Aides. Quand je vois que le DG perçoit plus de 9 000 € par mois, cela me choque. Le pire, surtout, c'est que notre philosophie a évolué.

C'est-à-dire ?

Avant, les besoins étaient recensés par le terrain. Maintenant, les consignes viennent d'en haut. Il faut désormais « faire du gay », « faire de la prison », des objectifs pas forcément compatibles avec la réalité du terrain. Plusieurs fois, j'ai dit à ma hiérarchie que je ne pouvais, seul, faire tant de choses. Je mentais aux gens, car on ne pouvait tenir les promesses qu'on leur faisait. En rencontrant des salariés d'autres régions, j'ai également découvert qu'ailleurs, une personne pouvait n'être dévouée qu'à une mission ; les usagers de drogue, par exemple. Et les salaires variaient fortement selon les endroits. Mi-2009, j'ai craqué.

Avez-vous des regrets ?

Mon principal regret, c'est l'absence de formation. Je suis entré avec un BEP-CAP vente, en dessous du niveau bac. Je repars sans diplôme supplémentaire. Aujourd'hui, je me bats pour faire reconnaître mon bagage professionnel.

PROPOS RECUEILLIS PAR O.P.

VOIX EXPRESS

PROPOS RECUEILLIS PAR CHRISTINE HENRY

Cherchez-vous à savoir comment sont utilisés vos dons ?



Christine Schlapbach

66 ans
retraité
Paris (IV^e)

« **Non**, mais je ne donne pas à la première association venue. Je verse entre 300 € et 500 € par an à trois associations œuvrant pour les orphelins et un peuple indigène. Je connais personnellement leurs dirigeants et j'ai une entière confiance en eux. Je donne également de l'argent épisodiquement pour venir en aide aux victimes de catastrophes naturelles. J'espère qu'il arrive à bon port... »



Florence Azria

70 ans
retraité
Champs-sur-Marne (77)

« **Oui**. Après ma maladie, j'ai versé 150 € par mois pendant quinze ans à l'Association pour la recherche sur le cancer (AIRC). Mais j'ai découvert que la recherche n'avait pas vu la couleur de mon argent... Aujourd'hui, je donne 12 € par mois à l'Unicef, qui a une très bonne image. J'épluche scrupuleusement les rapports financiers qu'elle m'envoie. Je ne veux pas encore être flouée. »



Ludovic Bavière

40 ans
ingénieur
Mulhouse (68)

« **Non**, car j'ai du mal à concevoir que des dirigeants d'associations défendant une cause noble puissent toucher des salaires et des avantages en nature mirobolants. Ma fille est aveugle. Je donne pour les Cannes blanches, une association d'aide pour les aveugles et les malvoyants. Je n'ai jamais songé à contrôler ses comptes. Il faudrait sans doute exiger davantage de transparence pour éviter les dérives. »



Aka-Fulgence Kobenan

29 ans
agent de sécurité
Bobigny (93)

« **Non**, car je fais confiance a priori aux associations qui se battent pour des causes humanitaires. Je donne 30 € par mois à Médecins sans frontières pour participer au financement d'une aide médicale, notamment en Afrique. Je donne aussi des cours avec le Secours catholique pour les illettrés de mon quartier. Mais je crains que la multiplication des affaires ne finisse par décourager les donateurs. »



Sabine Fournol

39 ans
restaauratrice
Verneuil-l'Étang (77)

« **Oui**. Je verse de l'argent à la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France qui organise chaque année l'opération Pièces jaunes, car elle m'a apporté son aide lorsque j'en avais besoin. En revanche, je suis très méfiante vis-à-vis des autres associations et je préfère donner directement de l'argent aux sans-abri et aux personnes dans le besoin. Il y a eu trop d'argent détourné à des fins personnelles. »

la tourmente

Coût de la ressource du « Street marketing »

le coût de cette collecte (FAGP : Frais d'Appel A la Générosité du Public) est relativement élevé comparativement à d'autres associations.

Ce fait pourrait attirer l'attention de la Cour des Comptes, l'organisme de contrôle des associations, sur Aides ou sur tout autre association pratiquant ce mode de collecte. Il en résulte un risque de rejet brutal par le public.

Extrait du rapport confidentiel de Sécafi de fin 2010.

La crise en trois questions

Bilan financier, rapport du commissaire aux comptes, étude du cabinet Sécafi... nous nous sommes appuyés sur ces différents documents avant de dresser le constat suivant :

1 DES DIRIGEANTS BIEN TRAITÉS

Christian Saout : un logement de fonction...

Entre 2000 et 2010, Christian Saout — qui présida Aides avant d'en devenir président d'honneur — a bénéficié d'un appartement de fonction à Pantin. Un privilège tellement rarissime que le comité de la Charte, chargé de moraliser les pratiques, reconnaît... ne jamais avoir eu vent d'un tel cas de figure ! En 2008 la Cour des comptes a fustigé cet avantage que le commissaire aux comptes d'Aides évalue à « 9 010,11 € » pour 2009.

...et plus de 5 000 € net par mois

En théorie, le président et davantage encore le président d'honneur d'une association ne perçoivent aucune rémunération. Michel Lucas, qui redressa l'ARC (Association pour la recherche contre le cancer) après le scandale Crozemaire, en est ainsi aujourd'hui « président d'honneur à titre bénévole », confirme ce dernier. En 2009, pourtant, Aides a versé 110 050 € au Conseil d'Etat pour la

rémunération (avec les charges) de Christian Saout (soit une moyenne de 5 000 € net mensuel) : voilà dix ans que ce magistrat est mis à disposition d'Aides par cet organisme. Mais pourquoi l'association continue-t-elle à payer, alors qu'il n'en est plus que président d'honneur ? A quelles missions ce salaire se rapporte-t-il ? Le rapport du commissaire aux comptes ne dit rien.

Le drôle de salaire du directeur général

Entre 2007 et 2009, la rémunération du directeur général, Vincent Pelletier, a bondi de 17 % pour atteindre 9 500 € par mois. Si cette revalorisation s'explique en partie par une récente promotion, son contrat de travail n'en reste pas moins atypique : une année sur deux, il « renégocie son salaire », et l'« année où il n'y a pas de rediscussion, il touche une prime ». Début 2009, il a ainsi touché un « bonus » de 6 500 € au titre de 2008. En 2009, « le salaire moyen des directeurs a progressé alors que les salariés se serrent la ceinture », regrette Renaud Delacroix, de SUD.

2 UNE GESTION PERFECTIBLE

Seuls 6 € collectés sur 10 vont aux missions sociales

Prévention, soutien aux malades, distribution de préservatifs... En 2009,

22,2 millions d'euros, soit 60,3 % du budget d'Aides, ont servi à financer ses missions sociales. Un ratio très bas, comparé à l'ARC (recherche contre le cancer) ou à l'AFM (lutte contre la myopathie) qui consacrent respectivement 77,8 % et 83 % de leurs recettes à leurs missions. Il faut dire qu'à Aides les frais de fonctionnement sont élevés (15,7 %, contre 8 à 12 % dans les entreprises en moyenne). Quant aux « frais d'appel à la générosité du public » (ou « frais de collecte »), ils dépassent 20 % (11 % à l'AFM) !

Des démarchages trop chers

A Aides, la mode est au « street marketing », qui vise à recruter de nouveaux donateurs dans la rue, grâce à un démarchage intensif. Las, selon un rapport confidentiel du cabinet Sécafi, le « coût de cette collecte », qui est « de 40,7 % » (NDLR : 40,7 € dépensés pour en récolter 100), est « élevé comparativement à d'autres associations » : moins de 10 % pour le Secours populaire ou les Restos du cœur. Ce constat, alerte Sécafi, « pourrait attirer l'attention de la Cour des comptes » et, surtout, provoquer un « rejet brutal par le public ».

Trop peu d'appels d'offres

Pour le comité de la charte, dès qu'une dépense dépasse « 10 % du budget, il faudrait un appel d'offres ». A Aides, les appels d'offres existent certes, mais ne sont pas encore systématiques.



Particularité d'Aides, la multiplication des démarchages dans la rue afin de trouver de nouveaux donateurs.

(PHOTOPQR/« LA VOIX DU NORD »/MAX ROSEREAU.)

Pour les marchés supérieurs à « 100 000 € ou 150 000 € » par an, le cabinet Sécafi préconise donc « des procédures d'appel d'offres », par le biais d'une « commission » ad hoc, ainsi que davantage d'« achats groupés » (pour les préservatifs notamment). A cette dernière suggestion, le DG d'Aides a répondu en 2010 que ce sera « difficile, car les envies de chaque délégation ne sont pas forcément les mêmes ».

3 LA GROGNE DES SALARIÉS

Un manque de transparence

Alors que la nouvelle secrétaire du comité central d'entreprise (CCE) rédigeait le procès-verbal des réunions, comme le prévoit la loi, la direction, estimant « incomplets » les propos retranscrits, a menacé en 2010 de « diffuser sa propre version des faits ». En décembre, à la suite d'un nouveau

bras de fer, cette représentante du personnel a claqué la porte. Contactée, elle n'a pas souhaité s'exprimer.

Des tensions en interne

« L'organisation n'a pas suffisamment évolué » pour s'adapter à la « croissance forte » d'Aides, regrette Sécafi. Les salariés, notamment, ne sont « pas représentés au conseil d'administration », face à un « siège trop influent ». Il « serait étonnant que [...] des tensions ne se manifestent pas dans un avenir proche », conclut l'étude.

Une suspicion de malaise

Les congés maladie, exceptionnels et maternité ayant bondi en 2009, Sécafi préconise un suivi affiné afin de détecter un « éventuel malaise au travail ». Le turnover (19 %) est trois fois supérieur à la moyenne française.

ODILE PLICHON

L'ex-président d'Aides nous répond

■ **Logement de fonction.** « En 1999, je n'en pouvais plus des allers-retours harassants entre Paris et Clermont-Ferrand, j'ai obtenu un studio, à Pantin. Cela coûtait moins cher que l'hôtel (NDLR : tout de même 750 € par mois en 2000), mais la Cour des comptes, en 2008, a estimé qu'il s'agissait d'un avantage en nature. »



Christian Saout. (LP/F. DUGIT.)

Conseil d'Etat qui m'a mis à disposition d'Aides ces dernières années. Mon salaire est payé par l'association et lui est remboursé par une subvention publique versée par l'Etat. Donc, ce ne sont pas les donateurs qui financent mon salaire », explique-t-il en substance. En 2009, le budget prévoyait une rémunération (y compris les charges) de plus de 110 000 € par an.

■ **Un montage financier atypique.** Pourquoi Aides lui verse-t-elle une rémunération alors que Christian Saout n'en est plus que président d'honneur ? « Je suis aussi administrateur d'Aides, et je la représente dans plein d'organismes différents et cela me prend deux 35 heures par semaine. »

Cela étant, ce montage atypique « n'a été accepté que récemment par le ministère de l'Intérieur », concède-t-il, et « le Conseil d'Etat ne souhaite plus continuer sa mise en disponibilité ». En clair ? « A partir du mois de sep-

tembre, je vais reprendre mes activités de magistrat. » Pendant dix ans, pourtant, les « différents ministres de la Santé ont estimé que mes missions justifiaient ce régime de mise en disponibilité ». O.P.

Olivier Dénoue, le DG délégué d'Aides, répond sur plusieurs autres points :

■ **Les avantages en nature de Christian Saout.** « Pour ce qui est du logement, comme du prêt qu'Aides lui a consenti », la régularisation est en route.

■ **Le salaire du directeur général.** « Les enquêtes montrent qu'il est dans la fourchette haute, mais reste dans les clous. » L'alternance primes-revalorisations : « c'est une décision du conseil d'administration ».

■ **Les frais élevés.** « Nous avons 70 sites, cela pèse, mais nous tentons de les ramener sur 30 territoires afin de mutualiser les coûts. »

■ **Le « street marketing ».** « Sécafi se trompe, cela reste un investissement très rentable. »

■ **La grogne des salariés.** « Dans une récente enquête, 80 % d'entre eux se disent satisfaits. » Par ailleurs, à Aides, « le salaire minimum excède de 17 % le niveau du smic. »

■ **Les appels d'offres.** « Nous allons suivre les recommandations de Sécafi. »

Utilisation des dons, mode d'emploi

Voici les principaux conseils du Comité de la charte du don en confiance :

1. Contactez l'association qui vous intéresse pour demander son rapport, appelé « Compte emploi ressources », censé indiquer la manière dont sont utilisés les dons.
2. Vérifiez qu'elle a obtenu l'agrément du Comité de la charte.
3. Vérifiez auprès de la Cour des comptes qu'elle a passé le contrôle, et si elle n'a pas commis d'infractions. Seul inconvénient : le contrôle peut être long et aléatoire.
4. Enfin, en cas de doute, adressez-vous au Comité de la charte via leur site <http://www.comitecharte.org>.

S.P.